

**Relevé de décisions**  
**Réunion sur les modalités de concertation sur le projet de renouvellement urbain de CDC-Habitat**  
**Quartier Sauzelong**  
**Le jeudi 7 novembre 2019**

---

**Présents :**

<b>Prénom NOM</b>	<b>Institution / Structure</b>	<b>Qualité</b>
Jean-Luc MOUDENC	Mairie de Toulouse / Toulouse Métropole	Maire de Toulouse, Président de Toulouse Métropole
Annette LAIGNEAU	Mairie de Toulouse / Toulouse Métropole	Adjointe au Maire en charge de la coordination des politiques d'urbanisme et d'aménagement
Florie LACROIX	Mairie de Toulouse	Maire de Quartier Rangueil, Sauzelong, Pech David, Pourville
Emma TIZI	Cabinet de M. le Maire	Chargée de Mission
Jean-Baptiste DESANLIS	CDC-Habitat	Directeur Interrégional Sud-Ouest
Hervé SCHOBERT	CDC-Habitat	Directeur Régional Occitanie
David ANOUSSINE	CDC-Habitat	Directeur Développement Occitanie
Daniel DANDINE	CDC-Habitat	Adjoint au Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage
Adélaïde BOELLE	Cabinet Architecture In Vivo	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Concertation de CDC-Habitat
Michel ARMENGAUD	Comité de Quartier Rangueil-Sauzelong	Président
Jean-Gabriel CARANOBE	Comité de Quartier Rangueil-Sauzelong	Membre
René JACQUOT	Comité de Quartier Rangueil-Sauzelong	Membre
Josette MAYNADIER	Amicale des Locataires Sauzelong	Présidente
Jean-Pierre PAGOTTO	Amicale des Locataires Sauzelong	Membre
Christian ESTABES	Locataire Sauzelong (Président des Cheveux d'Argent)	Locataire de CDC-Habitat
Marie LAVILLE	Cheveux d'Argent	Membre
Elsa AMADIEU	Direction Générale à l'Aménagement - Toulouse Métropole	Directrice Générale
Audrey ALLAIX	Direction des Opérations d'Aménagement – Toulouse Métropole	Chef de Projet
Florent WAEGHEMAEKER	Direction de l'Action Territoriale Mairie de Toulouse	Chargé de Secteur Sud-Est

**L'ordre du jour de la rencontre était le suivant (dans l'ordre du déroulé en séance) :**

- Discussion sur les modalités de mise en œuvre concernant le projet d'ensemble de CDC-Habitat ;
- Mise au point d'une charte de la concertation sur le projet (*lecture d'une proposition de charte*) ;
- Point sur l'opération « Campmas ».

**En synthèse et au terme de la rencontre, les éléments de décisions suivants sont retenus :**

- Les parties prenantes (élus, Comité de Quartier Rangueil-Sauzelong, Amicale des locataires de Sauzelong, CDC-Habitat) s'accordent sur le fait que le projet global de renouvellement urbain à mener par CDC-Habitat à Sauzelong est porteur de progrès pour le quartier tant le patrimoine du bailleur sur le quartier ne semble plus aujourd'hui en phase avec l'habitat du XXIème siècle.
- Par ailleurs, une des raisons d'être de ce projet est la diversification de l'habitat de la cité de CDC-Habitat. L'enjeu est en effet d'apporter d'autres typologies de logements que le seul logement social qui caractérise aujourd'hui cet ensemble. De ce fait, ce projet est également porteur d'une meilleure mixité sociale pour le quartier.
- Les parties prenantes s'entendent sur le fait que le périmètre de projet pour la concertation est le périmètre opérationnel du projet de renouvellement urbain porté par CDC-Habitat. Pour autant, la concertation devra intégrer un territoire d'analyse plus large en lien notamment avec les impacts de ce projet sur sa périphérie (circulation, stationnement, niveau d'équipements global, etc.). Il est rappelé que le patrimoine de Toulouse Métropole Habitat situé rue Bonnat (numéros impairs du 77 au 97) ne fait pas partie du périmètre de renouvellement urbain en question.
- Les habitants concernés au premier chef par ce projet de renouvellement urbain sont les locataires de CDC-Habitat à qui tous les éléments d'informations en termes de relogement et prix des loyers sur la cité continueront d'être fournis par CDC-Habitat. Les riverains du projet sont également concernés par cette démarche de concertation. Ce projet pourra en effet avoir un impact sur leur cadre de vie proche ou direct (dont la question de la circulation, du stationnement, du niveau d'équipements global, etc.).
- Tous les participants jugent, qu'en première lecture, les éléments présentés dans la proposition de charte de concertation permettent de poser une méthodologie de concertation globalement complète et satisfaisante. L'engagement est pris à ce que, a minima, un représentant de la Mairie de Toulouse soit présent à chaque étape de la concertation à venir. Celle-ci est composée de deux phases : 1 - diagnostic et enjeux partagés et 2 – scénarios partagés.
- En outre, les participants actent le désaccord du Comité de Quartier Rangueil-Sauzelong concernant la hauteur de la future opération « Campmas » jugée trop importante par le Comité (R+6). Le Comité de quartier souhaite que ce projet soit revu.

**Enfin, les participants s'accordent sur les suites à donner suivantes :**

- A la demande du Comité de Quartier Rangueil-Sauzelong, celui-ci prendra le temps d'une relecture en interne de la proposition de charte de la concertation communiquée ce 7 novembre (version papier et électronique sur clé USB). L'Amicale des locataires de Sauzelong est invitée à procéder de même.
- D'ici le 21 novembre prochain, des propositions d'amendements ou modifications seront adressées par le Comité de Quartier Rangueil-Sauzelong et, le cas échéant, par l'Amicale des locataires, à la Mairie de Toulouse et CDC-Habitat.
- Suite à ces retours, les parties prenantes seront amenées à se retrouver aux alentours d'ici la fin d'année afin de discuter ensemble des modifications éventuelles à apporter sur la charte. Suite à ce travail, celle-ci sera définitivement entérinée par les parties prenantes qui y souscrivent lors de cette prochaine séance.
- Le lancement de la démarche de concertation menée par CDC Habitat est programmé le 11 décembre 2019.